

## Note d'information - Processus électoral

### **Actualité du processus électoral : Situation au 18 septembre 2013**

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) l'Abbé Apollinaire MALUMALU a présidé, le lundi 16 septembre 2013, la deuxième réunion du Comité de Partenariat des élections en République Démocratique du Congo. Après échanges d'informations générales sur la formation en leadership et la gestion des conflits électoraux ainsi que sur l'atelier d'imprégnation des membres de la CENI, l'Abbé MALUMALU a présenté le Projet de Feuille



de Route Électorale 2013-2016 aux participants à la réunion. Par la même occasion, il a annoncé l'organisation, dans les prochains jours, des consultations avec toutes les parties prenantes au processus électoral en vue d'échanger sur la Feuille de Route. Le président de la CENI a indiqué que « ce projet de feuille de route a déjà permis à la CENI de donner au gouvernement une projection sur le budget 2014, un plan opérationnel et un plan de

décaissement budgétaire sur ce qui reste encore de l'année 2013 ».

Par ailleurs, le Président de la CENI a annoncé la Mission d'Évaluation d'Assistance Électorale des Nations-Unies, (NAM) du 25 septembre au 4 octobre 2013. « Les Nations unies seront là pour l'évaluation des besoins du processus électoral congolais et pour la restructuration de l'assistance internationale » au processus électoral en RDC.

Cette mission fait suite à la demande du gouvernement formulée le 31 juillet 2013 aux Nations Unies. Composée de cinq personnes, la mission est conduite par M. Ali Diabacte, Directeur Adjoint du Département de l'Assistance Électorale (EAD). Outre l'évaluation des besoins de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), le rôle de la NAM est d'analyser l'environnement politique, le cadre juridique et institutionnel qui régit le processus ainsi que le rôle que pourraient jouer les partenaires liés au processus électoral.

La Mission d'évaluation n'est pas la première. La mise en place de l'assistance électorale en RDC en 2003 avait été conditionnée par une NAM, en 2010 lorsque la mission avait réduit ses effectifs et en 2012 une « After Action Review » avait aussi évalué le processus électoral.

A la cérémonie d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée Nationale, le 16 septembre 2013, le Bureau de la CENI a été représenté par Monsieur Jean-Pierre KALAMBA, Rapporteur de la CENI.

Le Rapporteur de la CENI, Monsieur Jean-Pierre KALAMBA, a représenté le Bureau de la CENI à la cérémonie d'ouverture, le 16 septembre 2013, de la session ordinaire à l'Assemblée Nationale.

### **Actualités du terrain**

Dans la province du Katanga, les référents électoraux du réseau RFI planète radio ont tenu une réunion avec la société civile pour définir des stratégies afin d'impliquer les jeunes dans le processus et établir un calendrier de travail dans le relais de l'information électorale.

Dans la province du Bandundu, les séances de sensibilisation conjointe de la Section Electorale (SE) et du Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) ont été très bien perçues par les bénéficiaires du réseau des associations membres de la thématique « Genre et élections ». La SE a eu des entretiens avec les représentants de deux associations, « Action pour la Promotion et la Protection de la Femme et des Enfants marginalisés (APROFEM) » et « l'Association des Femmes Musulmanes du Congo (AFEMCO) » sur l'état d'avancement du processus électoral.

Dans la province du Sud Kivu, les membres du SEP et de la SE ont participé au séminaire de formation LEAD « leadership et gestion des conflits électoraux ». Organisé par les partenaires de l'EFEAC (École de formation Électorale en Afrique Centrale) l'ECES (le centre Européen d'appui aux processus électoraux) et la SADC. Le séminaire a réuni une soixantaine de participants dont environ une cinquantaine issue des organisations de la société civile active en observation électorale. Parmi lesquelles le ROC, la REGED et le RENOSEC.

### **Informations générales**

#### **1. Quelles sont les principales modifications de la loi sur la CENI ?**

- **Dans sa composition : trois (3) composantes au lieu de deux (2). En plus de la représentation de la Majorité et de l'Opposition, la Société Civile sera représentée par 3 membres.**
- **Dans sa structure : deux (2) organes au lieu de un (1). Une plénière de 13 membres et un Bureau de 6 membres (issu de et subordonné à la plénière).**
- **Dans les quotas de représentation : augmentation de la représentation de la Majorité de 4 à 6 et de l'Opposition de 3 à 4.**
- **Dans le nombre de membres du Bureau : réduction de 7 à 6 membres.**
- **Dans la représentation féminine : au moins 30% des membres.**

**2. Quelles sont les innovations introduites pour renforcer l'indépendance, la neutralité et la crédibilité de la CENI ?**

- La création de l'Assemblée Plénière comme organe de conception, de décision, d'orientation, d'évaluation et de contrôle de la CENI ;
- L'implication effective de la Société Civile comme troisième composante;
- La désignation